



APPEL À PROJET

SAISON CULTURELLE 2018-2019



Dans le cadre de la préfiguration du projet de territoire :

Vivre en itinérance douce une histoire de pierres....

Préambule Dans le cadre du développement de ses actions culturelles, la Communauté de communes du Minervois au Caroux *en Haut-Languedoc* met en place depuis 2017 une préfiguration de saison culturelle dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire : « Itinérance douce... »

Cette saison a pour ambition de soutenir la diffusion des œuvres artistiques et d'impulser des dynamiques de collaboration avec les acteurs culturels locaux et de promouvoir la création contemporaine auprès de la population. La Communauté de communes invite les artistes, les associations culturelles, les compagnies artistiques œuvrant dans les secteurs du spectacle vivant (musique, théâtre, danse, cirque, marionnettes, conte, arts de la rue, hip-hop...) à proposer des spectacles et actions à dimension professionnelle sur le territoire intercommunal dans le cadre de cet appel à projets.

Le projet en quelques lignes...

Ce partenariat porte l'ambition de dynamiser un territoire au travers d'une programmation artistique tournée vers la culture pour tous, valorisant la pluridisciplinarité des esthétiques, la diffusion de spectacles, le soutien à la création. Avec comme ambition de donner du sens à la notion « du mieux vivre ensemble » et de questionner l'idée du partage des cultures. Toutes les esthétiques pourront y trouver leur place, les musiques actuelles, les arts de la rue, le théâtre, la danse, le cirque, le hip hop, le street art, la musique classique, etc. en exploitant les espaces dédiés.

Contexte

La dynamique portée par la CdCMC

Qui s'intègre dans une politique culturelle ayant une volonté affirmée d'engager dès maintenant des actions novatrices (à caractère participatif) et expérimentales sur le territoire. Il s'agit aussi pour la Communauté de communes de proposer des actions, des événements, un service, en direction de tous les publics et de permettre à ces publics de se familiariser avec des pratiques artistiques contemporaines et d'accéder à une forme de culture nouvelle, avec la préoccupation d'irriguer le territoire de l'intercommunalité de ces propositions artistiques.

Objectifs

Avec ce dispositif, la Communauté de communes souhaite :

- favoriser l'accès à la création pour tous et la mise en œuvre d'actions culturelles participatives ;
- encourager des coopérations innovantes entre structures culturelles, associatives, éducatives, sociales du territoire intercommunal ; favoriser le lien social et encourager le « mieux vivre ensemble »
- porter une attention soutenue mais non exclusive au public jeune ;
- favoriser la diversité culturelle
- soutenir l'émergence artistique

Calendrier culturel :

Pour cette première année de lancement 2 AAP sur 2 exercices

	Date de réalisation de l'action entre :	Date de retrait du dossier	Date limite de dépôt
AAP 1	Janvier à juin 2019	22/10/2018	30/11/2018
AAP 2	Sept 2019 - juin 2020	15/05/2019	15/06/2019

Dates de réalisation : Les actions proposées devront être mises en place durant l'année 2019 (de janvier à juin)

Date limite de dépôt des candidatures : le 30 novembre 2018

Les candidats retenus en seront informés : le 31 décembre 2018

(Des temps d'échanges pourront être envisagés avec le service culture afin d'accompagner les propositions de collaboration).

Moyens financiers et matériels

La Communauté de communes, après consultation et étude des dossiers, attribuera des aides financières sur présentation de factures.

Le montant des demandes d'aide devra correspondre prioritairement à la prise en charge de la partie artistique du projet présenté, à savoir : **contrat de cession ou salaires artistiques chargés, droits d'auteurs et taxe parafiscale, frais et salaires techniques liés à l'accueil du spectacle**. Les autres frais resteront à la charge du porteur de projet.

En fonction des lieux de réalisation des projets sur le territoire intercommunal, la Communauté de communes pourra faciliter l'accès aux équipements intercommunaux.

Communication

En contrepartie de l'aide accordée, le porteur de projet s'engage à faire apparaître dans tous ses documents de communication (affiches, programmes, dossiers de presse, sites internet, newsletters...) le logo de la saison culturelle et de la CdCMC, conforme à sa charte graphique (contact : Isabelle Cayuela, service communication 06 37 69 40 20 communication@cdcmc.fr), ainsi que la mention suivante : « Cette action s'inscrit dans le cadre de la saison culturelle intercommunale de la Communauté de communes du Minervois au Caroux *en Haut-Languedoc* ».

Les dossiers retenus au titre de l'appel à projets seront pleinement intégrés au programme de saison culturelle intercommunale.

Critères de sélection et d'appréciation

La priorité sera accordée aux projets ayant un caractère innovant (ex : nouvelle action en direction des publics, projet de création artistique spécifique à une manifestation, etc.) et/ou une sensibilité en lien avec l'itinérance douce, projet de territoire.

Une attention particulière sera portée sur :

- La création artistique émergente
- La dimension participative avec les publics,
- La médiation culturelle

Un examen attentif sera porté sur les lieux de réalisation des projets favorisant :

- L'équilibre entre les villages de l'intercommunalité,
- La mise en valeur de lieux patrimoniaux et lieux insolites,
- L'ouverture possible au réseau des bibliothèques
- La diversité des collaborations et des partenariats (associatifs, publics ou privés)

Il sera possible aux porteurs de projets de trouver des co-financements pour mener à bien l'action. Les structures ne pourront déposer qu'un seul projet par an. Si des autorisations administratives sont à solliciter auprès des mairies (ex : arrêtés d'occupation temporaire du domaine public), elles seront à la charge du porteur de projet.

Pour postuler, veuillez remplir

- [le formulaire de demande](#)
- le [budget type](#)
- [une note d'intention](#)

et les retourner à : culture@cdcmc.fr

ou par courrier à

Communauté de communes du Minervois au Caroux
16, place du Foirail – 34220 St Pons de Thomières

Pièces administratives et financières pour les associations :

- ❖ N° de Licence d'entrepreneur de spectacles (facultatif)
- ❖ Les statuts à jour déposés en Préfecture – (lors de la première demande)
- ❖ La liste des membres du Conseil d'Administration et des membres du bureau –
- ❖ Le bilan financier de l'année précédente –
- ❖ Le numéro SIRET
- ❖ Le budget prévisionnel de l'année en cours
- ❖ Le rapport d'activité ou le bilan moral
- ❖ Un relevé d'identité bancaire

Les projets artistiques devront être réalisés dans des conditions professionnelles et devront respecter la législation sociale du spectacle vivant.

Contact

Pour toutes questions liées à l'appel à projets, contacter :

Angélique COCORDANO, responsable du service Culture/Patrimoine/Vie Associative

04 67 97 39 34

culture@cdcmc.fr



FORMULAIRE DE REPONSE à l'AAP saison culturelle 2018-2019

Nom du projet :

Présentation du projet :

Nom de l'artiste :

Pseudonyme :

Nom de l'organisation (le cas échéant) :

Nom du contact principal :
(Dans le cas d'un projet collectif, ce doit être le nom de la personne-ressource)

Adresse :

Ville :

Code postal :

Numéro de téléphone :

Courriel :@.....

Date(s) de l'action :

Moyens mis à disposition de l'action :

Déroulé de l'action :

Montant du budget total :€

*Merci de détailler ce montant dans le **budget type joint**.*

Veillez inclure une **NOTE D'INTENTION** expliquant les raisons pour lesquelles vous proposez de postuler pour ce programme. Votre proposition devra répondre aux questions suivantes:

- Pourquoi souhaitez-vous travailler dans le cadre d'un partenariat avec la CdCMC ?
- Quels sont les avantages mutuels qui peuvent résulter d'une telle collaboration ?

Avis du(es) Maire(s) de la (des) Commune(s) concernée(s) par le projet ou de l'évènement

Avis favorable

Avis défavorable

Signature, date et cachet

Remarques :